



OCCUPATION DES LIEUX DE SPECTACLE JUSQU'AU RETRAIT DE LA RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

Depuis plusieurs semaines maintenant, les travailleuses et travailleurs de la culture sont dans l'action et occupent plus de 100 lieux de spectacle.

Ces occupations ont permis de mettre en débat largement la place de la culture dans notre société, en sortant de la seule question de la réouverture des salles de spectacle et des musées.

Ce qui mobilise en premier lieu les occupant-es, c'est la question de leurs salaires et de leurs conditions de vie et de travail. Préserver celles-ci implique en effet de prolonger « l'année blanche » du régime des intermittent-es (c'est-à-dire leurs droits à toucher une indemnité malgré l'impossibilité de travailler) et d'investir massivement dans la culture.

Rappelons-nous en effet que celle-ci avait déjà subi plusieurs cures d'austérité ces dernières années, avec des désengagements de la plupart des collectivités locales. Plus généralement, les intermittent-es ont bien compris qu'une simple prolongation de l'année blanche ne serait qu'une solution de court terme et ont engagé le bras de fer contre la réforme de l'assurance chômage.

LA RÉFORME NOUS CONCERNE TOUS ET TOUTES

La réforme de l'assurance chômage adoptée en décembre

dernier prévoit une réduction considérable des droits pour les chômeur.ses. Les conditions d'accès aux indemnités chômage vont changer : il faudra avoir travaillé 6 mois sur les 24 derniers mois au lieu de 4 mois sur les 28 derniers mois aujourd'hui, le montant des indemnités va chuter : elles seront calculer non plus à partir du salaire des jours travaillés, mais sur la moyenne des jours travaillés et chômés. Ainsi, au 1er juillet 2021, les indemnités du million de privé.es d'emploi vont chuter de 25% en moyenne. Une personne ayant travaillé 6 mois au Smic touchera par exemple 659€ par mois au lieu de 975€ aujourd'hui.

Le gouvernement prépare clairement les conséquences de la vague de licenciements actuels et la cure d'austérité à venir après la crise sanitaire.

TOUTES LES RAISONS DE CONVERGER

Cette réforme ne touche pas pour l'instant les intermittent-es. Mais le régime de ceux-ci dépend de l'Assurance chômage. Il est ainsi évident qu'ils seront à leur tour touchés à terme. Mais s'ils se battent aujourd'hui, c'est aussi pour tous les chômeur.ses et les précaires qui seront impactés dès juillet.

Nous avons donc tout intérêt à rejoindre la lutte des travailleur.ses de la culture. Les lieux occupés doivent devenir des lieux de convergence, et organiser la mobilisation des travailleur.ses précaires et des privé.es d'emploi. Multiplions les occupations de Pôle emploi, l'information dans les quartiers populaires et auprès de tous les salarié.es. Pas de réouverture des salles sans abandon de la réforme de l'Assurance chômage. Ainsi, la réouverture des salles, mise en avant dans les médias par les patrons de la culture, une partie des intellectuels de gauche ou des artistes les plus connus, n'est qu'un aspect secondaire de la lutte actuelle. Dans les conditions actuelles, la réouverture entraînera une mise en concurrence des travailleur.ses de la culture pour l'accès au travail. La plupart seront laissés sur la touche et se retrouveront sans salaire à la fin de « l'année blanche », en septembre.

Il y a donc tout intérêt à maintenir ces occupations aussi longtemps que les contre-réformes actuelles seront maintenues. Les occupations doivent au contraire servir à mettre largement sur la place publique le caractère rétrograde de la réforme de l'assurance chômage, et à élargir le mouvement à tous les salarié.es concernés de près ou de loin par le chômage et la précarité.

ALTERNATIVE LIBERTAIRE, LE JOURNAL MENSUEL DE L'UCL

Je souhaite prendre contact avec l'Union communiste libertaire

Je souhaite recevoir un exemplaire gratuit du mensuel *Alternative libertaire*

Je m'abonne à *Alternative libertaire*

(22 euros pour un an, 16 euros pour les précaires, chèque à l'ordre d'Alternative libertaire)

NOM..... PRÉNOM.....

TÉL..... E-MAIL.....

ADRESSE.....



coupon à renvoyer à Alternative libertaire, BP 295, 75921 Paris Cedex 19